

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MARS 2024,

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un mars à 18 heures 30,

MEMBRES
PRESENTS : 34

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Antonio MUJICA, 1^{er} Adjoint,

MEMBRES
REPRESENTES : 1

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCelles, Adjoints.

DATE DE LA
CONVOCAION :
15 MARS 2024

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuidier DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO, Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy PORCEDO Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafya BENSADI, Conseillers municipaux.

DELIBERATION
2024-24

Etaient représentés par procuration :

Hervé GRANIER par Antonio MUJICA

OBJET :

Secrétaire de Séance :

**PRESENTATION DU
RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITES DE LA
METROPOLE AU
TITRE DE
L'EXERCICE 2022**

Vincent BOUTEILLE, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39 ;

Vu la délibération du conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 07 décembre 2023 ;

Vu le dossier constitutif du rapport d'activités annuel retraçant l'activité de la Métropole au titre de l'exercice 2022,

La Métropole transmet à Monsieur le Maire son rapport d'activité annuel 2022 qu'il convient de présenter à notre assemblée délibérante.

Le rapport annuel d'activité de la Métropole pour l'exercice 2022 a été adressé pour information à tous les conseillers municipaux avec l'envoi de la convocation et l'ordre du jour du présent Conseil municipal, il est proposé au Conseil municipal d'en prendre acte par la présente délibération.

Où l'exposé des motifs rapporté,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1 :

De prendre acte du rapport d'activités 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

Adopté à l'UNANIMITE des
suffrages exprimés

Le Maire

Hervé GRANIER



Affiché le : 27 MARS 2024